# ANNEXE N° 5 AU REGLEMENT DE CONSULTATION N° B24-06136-SGV

# CADRE DE REPONSE CLAUSE D’INSERTION ET D’EMPLOI

1. **Accueil, intégration et formation des personnes recrutées**

*La remise de ce document complété daté et signé est obligatoire.*

L'objectif de la clause emploi est de favoriser sur l'agglomération grenobloise l'accès à l'emploi pour des demandeurs d'emploi prioritaires et de permettre aux entreprises qui le souhaitent de valoriser leur capacité à être des partenaires actifs de cette démarche.

Le cadre relatif à l'engagement d'insertion s'articule autour des étapes et objectifs clés du processus d'intégration en entreprise :

* le recrutement
* l'accueil et l'intégration aux équipes de travail
* la formation et la validation de l'expérience acquise

Ce cadre doit permettre à toutes les entreprises, quelle que soit leur typologie et leur expérience :

* d'exposer librement au regard de leurs spécificités, et de leurs pratiques, les moyens et modalités par lesquels elles répondront à ces objectifs,
* de solliciter l'appui des structures mises à leur disposition pour la mise en œuvre de leurs engagements, (et des phases précédemment décrites),
* de valoriser la transmission de compétences dont aura pu bénéficier la personne recrutée

Les questions d'accueil, de tutorat et d'accompagnement à la progression y occupent une place importante car il s'agit de facteurs clés de réussite en matière de recrutement sur lesquels le maître d'ouvrage sera vigilant.

Les entreprises doivent comprendre par ces termes :

*Accueil et intégration* :

Tous les moyens par lesquels l'entreprise favorise pour la personne recrutée :

* de valoriser la transmission de compétences dont aura pu bénéficier la personne recrutée
* la compréhension des attentes sur le poste de travail qui lui sera confié, et sa progression
* la connaissance du fonctionnement de l'entreprise (personnes clés, règles,..)
* la connaissance par son encadrement et ses futurs collègues de travail de ses compétences, aptitudes et motivations.

*Accompagnement à l'intégration et à la progression :*

Appui impliquant des évaluations régulières et tripartites (référent entreprise, référent emploi, personne recrutée) visant à réguler les points de tension éventuels et à permettre à la personne recrutée de progresser dans sa pratique professionnelle.

**Recruter autrement**

1/ Comment comptez-vous recruter pour satisfaire à votre obligation en matière d’insertion professionnelle des publics prioritaires *(article 8 du projet de marché n°* PAO-B24-06136-SGV*)*?

* 1a/ Par vos propres moyens
* 1b/ Avec l’aide d’un partenaire insertion
* 1c/ Avec l’aide d’un partenaire emploi

Si vous êtes déjà en relation avec des partenaires « emplois », merci de les citer ci-dessous :

* 1. **Accueillir, intégrer**

2) Comment comptez-vous organiser l’accueil et l’intégration au sein de votre structure de la personne recrutée ? (présentation des équipes et des chantiers en cours, remise et présentation d’un livret d’accueil….)

* 1. **Former, faire progresser/ Faire accéder à l’emploi durable**

3/ Comment comptez-vous organiser la progression et la formation de la personne recrutée, (évolutions des tâches confiées, formations et habilitations dispensées, niveau de qualification ciblé à l'issue du marché, moyens interne dégagés, tutorat,....) ?

**Référent :**

Nom/Prénom, fonction(s) et expériences du référent désigné au sein de l’entreprise :

**Nom, fonction et signature :**